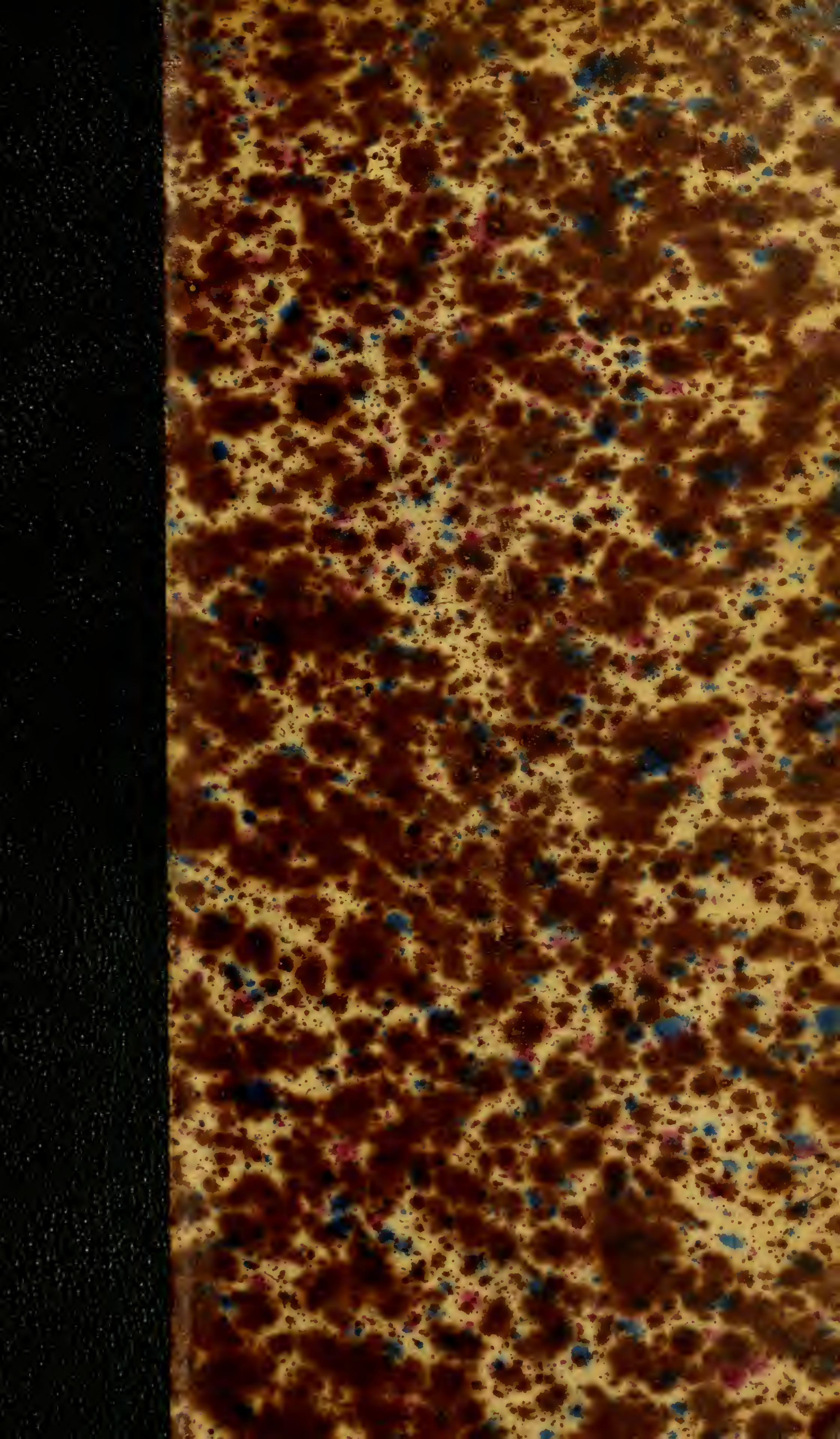
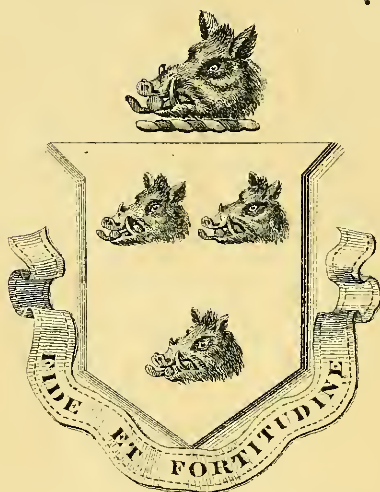
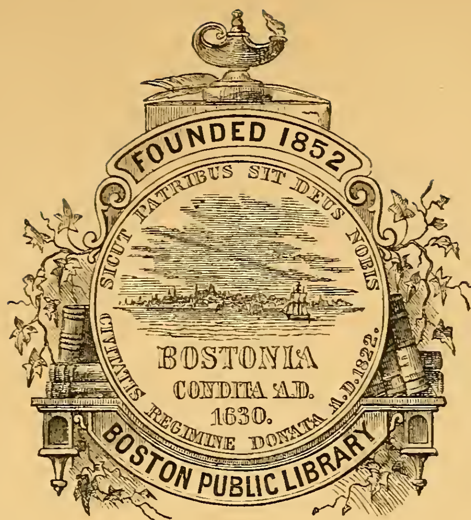



FIDE ET FORTITUDINE



PAMPHLETS.

French Revolution

1789

Jan - July

LETTRE D'UN PAYSAN,

A Messieurs les Censeurs du Caveau, au Palais-Royal.

Non decet superbum esse servum. PLAUT.

Il ne convient point qu'un Serf soit superbe.

MESSIEURS,

QUOIQUE très-simple Paysan, d'un petit Village à sept lieues de Paris, je m'intéresse un peu aux nouvelles du jour. J'ai appris par un *mien ami*, que vous êtes des Censeurs fort équitables, que vous condamnez et que vous absolvez très-judicieusement tout ce qui ose se montrer au grand jour.

Comme je suis persuadé que votre jurisdiction s'étend jusques dans mon petit Hameau, je vous

16 avril, 1789.

prie de juger une action qui s'est passée ici, trois semaines avant le Carême.

Un homme s'est avisé de tuer; il étoit accompagné de quatre pères de familles; ces cinq hommes ont tué proche *Coye*, ils ont, dis-je, égorgé..... un *Faisan*. On a aussi-tôt envoyé des Gardes à leur poursuite; trois ont été pris et emprisonnés, *comme cela est juste*; deux se sont échappés. Les Gardes sont venus pendant la nuit chez eux; mais ils n'y étoient plus. Deux Cavaliers de Maréchaussée ont été plus heureux, ils ont trouvé les malfaiteurs; un s'est laissé lier et garotter; mais l'autre, plus hardi, leur a dit : *Messieurs, je ne suis point coupable, je vais vous suivre; mais point de menottes, s'il vous plaît, parce que je ne suis pas homme à me laisser emmenotter.* On laisse mon homme libre, et on part à une heure après minuit. A une demi-lieue du Village, est un petit pont situé hors la Paroisse de Belle-Fontaine. Les Cavaliers de Maréchaussée avoient une lanterne. *Je crains*, dit le Meurtrier aux Cavaliers, *que votre lanterne ne vous fatigue; je la porterai à mon tour, si vous voulez, et je vous éclairerai, afin que vous passiez le pont sans courir de dangers.* L'offre étoit chrétienne, Messieurs; mais l'intention n'étoit pas pure. Vous allez le voir. Lorsque les Cavaliers eurent passé le pont, le porte-lumière leur dit : *Y voyez-vous*

bien clair, Messieurs? OUI, répondirent les hommes de cheval; *et moi aussi*, leur répliqua le Prisonnier. Aussi-tôt il jetta la lanterne dans l'eau, et s'en fuit. Il se cacha, non loin des Cavaliers, qui, n'ayant plus de lumière, et ayant un homme attaché à la queue de leur cheval, ne purent poursuivre le fugitif. Ils regrettoient sans doute leur lumière; mais quand une chandelle est dans l'eau, elle éclaire peu. On juroit par Dieu, par la Saint Barthélemi, par les Vêpres Siciliennes : mais tandis qu'un homme jure, un fuyard prend le large. Notre homme plus fin, écouta patiemment, derrière un buisson, toutes les litanies des Cavaliers, qui prirent le parti de s'en aller sans leur Serf; et il vira de son bord.

Je vous demande, Messieurs, ce que vous pensez de cet homme? C'est un gros butor, qui paroît avoir l'esprit aussi lourd que les tours de Notre-Dame, et qui est fin comme l'*ambre*. Comme il a trois enfans, et qu'il n'a pas de pain, on lui a conseillé de se rendre en prison, pour éviter de plus grands malheurs. Il s'y est rendu; il y est resté 15 jours avec ses camarades; et on leur a fait *grace* à tous, aux conditions qu'ils donneroient *solidairement 500 liv. seulement*.

Messieurs, je vous dis les choses telles qu'elles sont; je n'y ajoute rien. Quatre Paroisses, six même

vous certifieront le fait, parce qu'elles en ont beaucoup ri, tandis que je gémissois, à cause de la mort du coq-faisan, tant j'abhorre le sang.

Honorez-moi d'une réponse, s'il vous plaît, Messieurs, et mandez-moi votre décision; je suis persuadé qu'elle sera juste. Je vous prie seulement de ne pas parler contre les Capitaineries, parce que, par misère, je suis obligé de les souffrir, quoique le gibier nous dévore tous. Il y a cent contre un à parier que ces privilèges seront abolis, parce que nos Princes, jaloux de leur honneur et de la conservation de leurs bois, mortifiés de voir tous leurs Fermiers ruinés, tous leurs Vassaux, tous leurs voisins mécontents, vont prendre des moyens pour ménager les propriétés d'autrui; mais il ne m'appartient pas de les réformer, parce que je ne suis qu'un pauvre Paysan sans feu, sans lieu, sans pain. Je m'intéresse seulement un peu à mes camarades, qui certainement ne seront plus Braconniers, lorsqu'il n'y aura plus de Capitaineries, parce que, *quand la cause est otée, l'effet n'a plus lieu.*

Les Princes se sont eux-mêmes déclarés sur la nécessité où la France se trouve de ménager les propriétés d'autrui. Vouloir égaliser les fortunes est une démence digne des Petites-Maisons. Il est juste de laisser aux Princes ce qui leur appartient. La

conséquence de ce principe est que les Princes doivent respecter les propriétés d'autrui. L'un est juste comme l'autre. Ainsi, Messieurs, il n'est plus nécessaire de parler contre les Capitaineries, puisque les Princes veulent bien nous donner l'exemple de l'adhésion à une loi émanée de la sagesse et de la justice, sous la protection d'un Monarque vertueux, et d'un Ministre éclairé.

Vous trouverez peut-être que j'écris mal, Messieurs; mais mon Maître d'École ne m'en a pas appris davantage.

Je me soumets aux loix, j'adore leur sagesse,
Je vis sans vanité, je m'endors sans foiblesse.
Que Dieu donne ou refuse, à ses decrets soumis,
Je souffre l'indigence où les méchants m'ont mis.
Puis-je, avant mon trépas, voir régner l'abondance;
Mes semblables heureux, liberté sans licence!

J'ai l'honneur d'être, avec tout le respect qui est dû à des Censeurs équitables,

De vos Grandeurs, Messieurs,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,
JEAN TOUTCOURT, au Passage de la Biche, le 16 Avril 1789.

Post-Scriptum. Vos jugemens, Messieurs, sont remplis d'équité; tout ce que vous brûlez est bien brûlé. Brûlez toujours, et sur-tout avec impartialité, les *licences littéraires*, les faiseurs de Libelles, les faux Politiques, les Calonne, les B., les M., les L., &c., &c. Mais prenez bien garde, Messieurs, de ne pas vous laisser dominer par quelques-unes de ces têtes lourdes, qui jettent leur grappin sur les esprits. Banissez de votre société tous ceux qui aiment à primer, et qui ont la manie des Trônes et des dominations. Puisque vous êtes, dans ce moment, les Juges de la Nation, souvenez-vous de vous dépouiller de tout esprit de Corps, esprit bien pervers, Messieurs, bien funeste aux Sociétés. Un homme que cet esprit aveugle, perdroit cent Royaumes pour se conserver. Un Corps quelconque est comme la rouille qui s'attache au fer; c'est le cancer des Sociétés. Comme je suis persuadé que vous aurez une grande influence sur les États-Généraux, je vous supplie de dire à Messieurs nos Députés, de ne s'occuper que du soulagement du Pauvre. C'est le seul Corps dans le monde auquel je suis attaché de cœur. Si tous ceux qui parlent contre le Peuple étoient du papier, je les brûlerois tous sans miséricorde, parce que je suis Peuple

pour la vie et pour l'éternité. Je ne suis qu'un *Manant* de Village, il est vrai; mais quand bien même je serois Duc et Pair, je respecterois le Peuple, parce que je respecte la vertu. Je l'aime comme la vie. Je sais qu'il y en a sur les montagnes, Messieurs; mais que j'en trouve dans les vallées! sous le chaume! dans les atteliers! chez tous les hommes laborieux! *Hìc jacet virtus, et fraude perit!* Soutenons l'innocence opprimée!

FIN.

